

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE L'ÉPICSRIE

1. Qu'est-ce que l'ÉpiCSrie ?

L'ÉpiCSrie est un **épicerie participative** qui a pour vocation de proposer un accès aux **produits locaux, sains et bon marché** aux membres de la communauté de CentraleSupélec. Cette initiative s'inscrit dans une volonté de promouvoir une consommation responsable et durable en se basant sur le concept des Épis (<https://www.monepi.fr>). Ce règlement intérieur présente le principe de l'ÉpiCSrie et détaille les engagements auxquels sont tenus chacun des adhérents. Le respect de ce règlement intérieur garantit le bon fonctionnement de l'ÉpiCSrie qui se veut être un espace collaboratif, éthique et convivial.

1.1. Fonctionnement général

Chaque épicerie participative est autogérée par ses membres : chaque adhérent consacre 1h30 par mois à l'ÉpiCSrie, en échange, il a accès à tous les produits à prix coûtant.

Qu'est-ce qu'un Épi ?



Une association (dans le cas de l'ÉpiCSrie, c'est une section d'Impact)

Au cœur du projet, l'ensemble des adhérents partagent les mêmes valeurs et s'engagent à respecter leurs engagements.



Un local

Lieu de proximité et convivial où l'on stock les produits et où on accueille les adhérents.



Un outil informatique

La plateforme informatique proposée par la SCIC "Mon Épi" facilite le fonctionnement des Épis.



Participatif et indépendant

Les Épis sont entièrement indépendants, autogérés et appartiennent à ses adhérents.



Produits de qualité, bio et locaux

L'indépendance de l'Épi garantit des produits de qualité, bio et locaux sélectionnés par ses adhérents.



Développement des producteurs locaux

L'Épi reverse 100% du prix des produits aux artisans et producteurs locaux.

L'engagement des adhérents

Adhérer

Chaque adhérent doit régler une cotisation symbolique de 10€ et recharger de temps en temps son compte. Les adhésions permettent de couvrir les frais de fonctionnement de l'Épi alors que les recharges des adhérents permettent à l'Épi d'effectuer les commandes. Adhésions et recharges s'effectuent en ligne.

Donner 1h30 par mois

Chaque adhérent offre 1h30 de son temps par mois pour contribuer au bon fonctionnement de l'épicerie. Sur le planning du site de l'Épi chaque adhérent choisit son créneau horaire et ce qu'il souhaite faire : récupérer une commande de produits chez le producteur, ouvrir le local de l'épicerie etc.

1.2. Aspect légal

L'ÉpiCSrie est l'Épi de CentraleSupélec. Il s'agit d'une section de l'association Impact CentraleSupélec. Le bureau de l'ÉpiCSrie doit comporter a minima un Président et un Trésorier qui seront élus chaque année. Chaque promotion est libre d'ajuster les autres postes du bureau en fonction de ses besoins (Secrétaire Général, Responsable logistique, Responsable communication...).

2. Être adhérent

2.1. Comment adhérer ?

Tout membre de la communauté CentraleSupélec, étudiant ou membre du personnel, est libre d'adhérer à l'ÉpiCSrie s'il le souhaite. Pour ce faire, il suffit de créer un compte ÉpiCSrie sur le site internet <https://www.monepi.fr/epicsrie> et de cotiser :

- 10€ s'il est adhérent seul
- 30€ pour l'adhésion d'une collocation

2.2. Engagement

Afin d'avoir la possibilité d'acheter les produits au local, chaque membre s'engage à consacrer 1h30 par mois à l'ÉpiCSrie. Sur le planning de la plateforme informatique chaque adhérent choisit son créneau horaire et ce qu'il souhaite faire : récupérer une commande de produits chez le producteur, ouvrir le local de l'épicerie, faire l'inventaire, ... Le descriptif de chaque tâche est accessible directement depuis le planning.

2.3. Droit des adhérents

Chaque adhérent a le droit de proposer d'ajouter ou de retirer des produits, il peut le faire sur un Discord ou un WhatsApp dédié. Certains adhérents responsables du choix des produits feront circuler un questionnaire (mensuel) afin de décider des nouveaux produits à adopter et ceux à retirer. Les adhérents pourront également, à cette occasion, s'exprimer sur des décisions en lien avec la vie de l'épicerie.

Déroulement du vote : lors d'une proposition de produits, la question posée sera : « Achèteriez-vous ce produit s'il est disponible ? ». La proposition sera validée à partir de 50% de réponses positives, et ce peu importe le nombre de votants.

2.4. Principe de confiance

Le bon fonctionnement de l'ÉpiCSrie repose sur la bonne foi et le respect de principes de base :

- L'adhérent s'engage à respecter les produits de l'ÉpiCSrie et à régler tous ses achats
- L'adhérent s'engage à remplir tous ses engagements pris en ligne, notamment :
 - o Lorsqu'un versement est déclaré, le virement doit être effectué dans les 3 jours suivants
 - o Toutes les tâches déclarées sur la plateforme doivent être effectivement réalisées
- L'adhérent s'engage à acheter les produits de l'ÉpiCSrie pour sa consommation personnelle uniquement
- L'adhérent s'engage à signaler tout comportement inapproprié

2.5. Litige

En cas d'incohérence entre les enregistrements en ligne et les stocks réels, la raison est toujours donnée à la plateforme informatique. Si un adhérent ne pas respecte le règlement intérieur, il peut être exclu de l'ÉpiCSrie par le bureau.

3. Produits et producteurs

3.1. Valeurs

L'ÉpiCSrie s'engage à proposer des produits locaux, sains, bios et équitables dans la mesure du possible tout en garantissant des prix abordables.

3.2. Relation avec les producteurs

Les adhérents, peuvent s'ils le souhaitent, être référent pour un producteur. Leur tâche consiste alors de communiquer avec le producteur pour gérer au mieux les commandes qui lui sont passées et à s'assurer que les commandes passées sont bien reçues.